



Gestion des dossiers et archivage électroniques

Notice 1c: Elaborer des directives d'organisation

Objectif

Le processus décrit comment élaborer des directives d'organisation pour la gestion des dossiers et indique qui doit les vérifier.

Ce processus fait partie du processus global « Projets de gestion électronique des affaires ».

Champ d'application

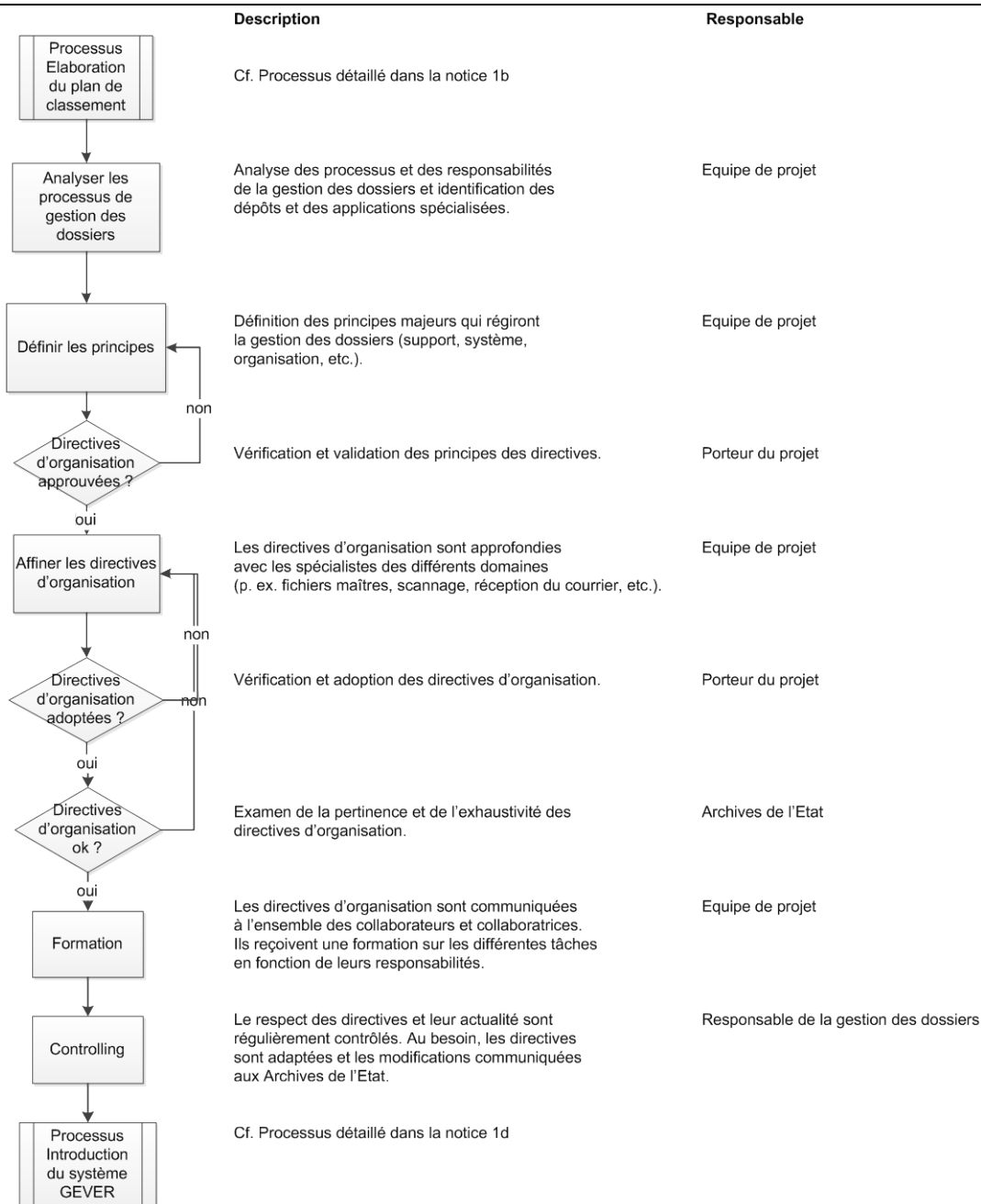
Le présent processus est applicable à toutes les unités de l'administration cantonale bernoise qui introduisent la gestion électronique des affaires.

Variables mesurées

Nombre de directives d'organisation adoptées par année.

Nombre de collaboratrices et collaborateurs formés.





Approbation

Version	Service	Date	Visa	Remarques
V2	Archiviste cantonale Barbara Studer			